

CENTRES SOCIAUX DE RILLIEUX LA PAPE

LES INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions aux sorties familiales se font **par téléphone** uniquement
- Pour participer à une sortie familiale, il faut **obligatoirement s'acquitter du montant de l'adhésion à l'association et du montant de la sortie**
- Chaque famille inscrit **uniquement sa propre famille**
- L'inscription est validée après règlement de la somme due
- Les familles peuvent s'inscrire à une voire 2 sorties par saison maximum en fonction des places disponibles (1 saison hiver/printemps et 1 saison été)
- Les enfants de moins de 3 ans révolus ne peuvent participer aux sorties familiales mer et neige.
- Si une famille donne la responsabilité d'un de ses enfants pour la journée à une autre famille, **une attestation d'autorisation parentale lui sera réclamée**. Le quotient familial du membre de la famille responsable le jour de la sortie sera utilisé pour définir la tarification applicable à l'enfant.
- Les **nouvelles familles de Rillieux** n'ayant jamais participé aux sorties familiales sont prioritaires
- Les familles de Rillieux sont prioritaires
- Une à deux personnes isolées pourra s'inscrire par sortie
- Pour les sorties dominicales, la présence des pères est obligatoire, sauf dans le cas du travail dominical (justificatif) ou des familles monoparentales
- Le contenu de la sortie est donné lors des inscriptions

LA TARIFICATION :

Les tarifs des sorties varient en fonction du coût global de la sortie (transport, droits d'entrée, location de matériel, etc..).

LE PAIEMENT :

Le coût des sorties familiales se calcule en fonction du quotient familial. Les familles doivent apporter leur notification CAF ou leur dernier avis d'imposition lors des inscriptions

LES ANNULATIONS :

- En cas d'annulation de la sortie par le Centre Social (conditions météo défavorables, nombre de participants insuffisants...) chaque famille sera remboursée
- En cas d'annulation par une famille **moins d'une semaine avant**, aucun remboursement ne sera effectué (sauf sur présentation d'un justificatif en cas de maladie ou d'un évènement familial grave)
- Le délai de prévenance est **d'une semaine** avant la sortie en cas de désistement. Si cette condition est respectée, la famille pourra être remboursée sous forme d'avoir.
- Une famille qui ne viendrait pas à 2 sorties sans prévenir, ne pourra pas s'inscrire sur la saison suivante. Idem pour l'absence non justifiée des pères le dimanche.

L'ASSURANCE :

Les adhérents sont assurés par le Centre Social dans le cadre des activités qu'il organise.

En cas d'incident, la responsabilité civile du centre prend en charge, **en complément de leurs organismes sociaux (sécurité sociale et mutuelle)**, les dommages corporels et matériels que les adhérents peuvent subir. Cela n'empêche pas les adhérents d'avoir leur propre assurance civile.

LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

- Au moins 2 accompagnateurs du Centre Social participent à la sortie. Ils ont en charge de veiller au bon déroulement de la journée pour l'ensemble du groupe. Ils sont déchargés de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont **sous la seule responsabilité de leurs parents**
- Pour un bon déroulement de la journée, il est impératif que chacun veille au respect de chacun des membres du groupe. Ceci implique un respect des horaires durant la sortie et une gestion des éventuels désaccords en dehors du groupe.
- Prévoir les vêtements, le matériel et les repas adaptés à chaque sortie
- Les familles doivent prévoir leur propre pharmacie. L'association des centres sociaux ne donnera aucun médicament.
- En cas de mauvais temps sur place, le retour peut être anticipé sur décision des accompagnateurs.
- **Les familles s'engagent à partir et à rentrer avec le groupe. Les familles participent également au temps d'échange (goûter collectif, etc...)**
- Le matériel loué par les centres sociaux et mis à disposition des familles est sous la responsabilité de la famille. En cas de non restitution ou de dégradation du matériel prêté, un dédommagement sera demandé.

Les sorties familiales sont organisées collectivement avec les habitants dans une démarche participative en cohérence avec le projet associatif des centres sociaux de Rillieux La Pape.

L'objectif principal est la découverte d'un nouveau lieu en famille et l'échange entre les habitants. Se rencontrer, se parler, échanger, manger ensemble. La convivialité est l'aspect le plus important

Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'inscription à l'activité. Les destinataires des données sont les utilisateurs du logiciel AIGA Noé disposant d'un identifiant et un mot de passe qui est strictement personnel.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur....., déclare avoir lu et pris connaissance du règlement applicable lors des sorties familiales.

Le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :